

## Questions fréquentes

**Q : Que faire si mon enfant a besoin de prendre des médicaments à l'école ?**

R : Essayez, dans la mesure du possible, de lui donner ses médicaments à la maison. Si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures d'école, veuillez demander à votre médecin de remplir les formulaires appropriés (Formulaire d'autorisation de médicaments et de traitement, Plan d'action contre l'asthme, Plan d'action contre l'anaphylaxie) disponibles sur le site Web de DCPS ou auprès de l'infirmière de votre école. Remettez les formulaires remplis à l'infirmière scolaire. Si vous avez des questions, veuillez contactez le directeur ou l'infirmière de votre école.

**Q : Comment l'école aidera-t-elle à gérer l'asthme et/ou les allergies de mon enfant ?**

R : Veuillez informer l'infirmière de votre école si votre enfant souffre d'asthme ou d'autres allergies. Si votre enfant a besoin de prendre des médicaments contre l'asthme et les allergies à l'école, veuillez vous assurer qu'un Plan d'action contre l'asthme ou l'anaphylaxie a été établi (voir question précédente). Votre enfant peut prendre lui-même des médicaments contre l'asthme et l'anaphylaxie avec l'autorisation de votre médecin.

**Q : À qui dois-je m'adresser si mon enfant nécessite un régime alimentaire adapté ?**

R : Nous adapterons le régime alimentaire des élèves en fonction des allergies alimentaires, des croyances philosophiques religieuses ou d'autres besoins spéciaux avérés. Les parents et tuteurs devront remettre le formulaire « Élèves ayant des besoins alimentaires spéciaux » signé par un médecin. Veuillez contacter votre directeur ou infirmière pour obtenir des copies de ce formulaire.

**Q : À qui dois-je m'adresser si mon enfant a besoin d'autres adaptations ?**

R : Nous nous engageons à créer des environnements d'apprentissage soutenant et prenant soin de tous les élèves. En vertu des dispositions énoncées par la loi fédérale (article 504 de la loi sur la réadaptation de 1973), DCPS doit protéger les élèves handicapés contre la discrimination dans les services, les programmes et les activités. Si vous savez ou soupçonnez que votre enfant a un handicap qui affecte de manière significative une activité importante et peut nécessiter des adaptations au titre de l'article 504, veuillez contactez le professeur de votre enfant ou le coordonnateur 504 de votre école. Vous pouvez également appeler le Directeur du soutien ciblé aux élèves du District au 202-299-2005 concernant toutes questions ou préoccupations éventuelles.

## Soins médicaux gratuits

Le programme « Familles de DC en bonne santé » offre une couverture médicale gratuite aux familles qui travaillent et qui : habitent à DC, n'ont pas d'assurance maladie, et dont les revenus satisfont les critères d'admissibilité du programme. Pour plus d'informations sur l'inscription au programme « Familles de DC en bonne santé », appelez le 1-888-557-1116.



**N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou préoccupations.**

Office of Youth Engagement  
Health and Wellness  
1200 First Street, NE, 8th Floor  
Washington, DC 20002  
[www.dcps.dc.gov](http://www.dcps.dc.gov)  
Téléphone : 202-442-5065  
Fax: 202-442-5523

Diana Bruce, Directrice de Santé et Bien-être  
Téléphone : 202-442-5103  
E-mail: [diana.bruce@dc.gov](mailto:diana.bruce@dc.gov)



DISTRICT OF COLUMBIA  
PUBLIC SCHOOLS



DISTRICT OF COLUMBIA  
PUBLIC SCHOOLS

# Guide de santé scolaire de DCPS pour les familles

Nous voulons nous assurer que votre enfant est en bonne santé et en sécurité afin qu'il puisse obtenir les meilleurs résultats scolaires possibles. Le Bureau de la participation des jeunes de DCPS agit en coordination avec le ministère de la Santé de DC, les écoles et les communautés pour fournir divers services et programmes de santé qui soutiennent la santé physique et affective de nos élèves. Ce guide fournit une présentation de ces programmes et services.



## MAINTENIR VOS ENFANTS BONNE SANTÉ

Nos écoles sont des lieux essentiels où le personnel scolaire, les parents et la communauté peuvent collaborer pour maintenir nos élèves en bonne santé et où nos étudiants peuvent apprendre à faire des choix sains pour eux-mêmes et les autres.

### Infirmières scolaires

Les infirmières scolaires favorisent un environnement scolaire sain et assurent la sécurité physique et affective de la communauté scolaire. Les infirmières scolaires sont formées pour aider les élèves qui souffrent d'asthme ou d'autres allergies. Chaque école de DCPS dispense des soins infirmiers à temps plein de 8 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, par semestre, et pendant l'été, si le programme d'école d'été de DCPS est mis en place dans l'établissement scolaire.

### Vaccinations

À moins d'obtenir une exemption médicale ou religieuse, la loi de DC exige que votre enfant reçoive les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, les oreillons, la rougeole, la rubéole, la polio, l'Haemophilus influenza de type b (Hib), l'hépatite B et la varicelle pour aller à l'école. Votre enfant peut avoir besoin de vaccinations spécifiques supplémentaires en fonction de son niveau/âge. Les informations sur les vaccinations et les exigences d'inscription sont disponibles sur le site Web de DCPS.

### Éducation sanitaire et éducation physique (PE)

Nous dispensons des cours de santé et d'EP qui encouragent les élèves à prendre des décisions saines, à adopter un mode de vie sain, et à faire des activités physiques qui sont bonnes pour la santé. Nous mettons en place un programme d'éducation et de prévention sur le VIH/sida et la toxicomanie au collège et au lycée. Si votre enfant nécessite des adaptations et des modifications, veuillez contacter le personnel de santé et d'EP de l'école.

### Soutien en santé mentale

Les services sociaux et de santé mentale sont dispensés dans les écoles de DCPS par les assistantes sociales en milieu scolaire, les psychologues et conseillers scolaires, et les assistantes sociales et psychologues itinérants. En outre, nos organismes partenaires, notamment le ministère de la Santé mentale, ont mis en place des programmes fondés sur des preuves qui ciblent des questions spécifiques, tels que la culture et l'ambiance scolaire, la toxicomanie, la confiance en soi et la santé mentale. Pour plus d'informations, adressez-vous à l'équipe de santé mentale de votre école.

### Centres de santé en milieu scolaire

Les centres de santé en milieu scolaire apportent les services d'un cabinet médical dans les écoles, afin d'éviter les absences pour raison médicale. Les centres sont ouverts durant les heures de classe et disposent de personnel de santé. Pour le moment, DCPS a mis en place deux centres : à Eastern Senior High School et Woodson Senior High School. Trois autres centres seront ouverts à l'automne 2010 dans les lycées Anacostia, Ballou et Coolidge. D'autre part, un centre de santé communautaire est en place à Marie Reed Community Learning Center.

Des renseignements et formulaires de santé scolaire supplémentaires sont disponibles sur

[www.dcps.dc.gov](http://www.dcps.dc.gov)

## Valeur fondamentale de DCPS n°4:

Nous pensons que nos écoles doivent constituer des environnements qui soutiennent et prennent soin de tous les élèves.

### Programmes pour les lycéens

#### Élèves enceintes et élèves parents

Les élèves enceintes et les élèves parents ont le droit de rester dans leur école et de participer à tous les programmes scolaires. Notre programme de parent adolescent New Heights offre aux élèves enceintes et élèves parents des lycées Cardozo et Anacostia l'assistance, le soutien et les conseils nécessaires pour assumer la responsabilité d'élever un enfant tout en poursuivant des études secondaires. Jusqu'à leur 20e anniversaire, les participants au programme New Heights peuvent avoir droit à des services en matière d'éducation, d'emploi, de logement et de soutien, ainsi qu'à des informations sur les ressources communautaires.

#### Dépistage des infections sexuellement transmissibles (STI)

Nous collaborons avec le ministère de la Santé pour offrir un dépistage gratuit des IST dans tous les lycées de DCPS. Le ministère de la Santé met en place le dépistage des IST en veillant à ce que la participation des élèves soit volontaire et confidentielle. Les élèves et les parents peuvent choisir de ne pas participer au dépistage. Les élèves sont informés des résultats de tests positifs et de la possibilité de recevoir des traitements et des conseils.

#### Programme de mise à disposition de préservatifs

Nous avons mis en place le programme Wrap MC Condom du ministère de la Santé dans tous les lycées, où le personnel scolaire formé fournit des préservatifs aux élèves dans le cadre d'un programme global d'éducation sanitaire destiné aux élèves de 9e à 12e. Il est également possible de se procurer des préservatifs auprès de l'infirmière scolaire.